

# Règlement du Jeu Concours Facebook ANNIVERSAIRE 2 Super U Le Blanc

## ARTICLE 1 : ORGANISATEURS ET PARTICIPANTS

Jeu Concours Facebook [Anniversaire 2 Super U Le Blanc 2017] du 10 septembre à 8h00 au 16 septembre 2017 à 23h59, gratuit sans obligation d'achat, selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Organisé par le Magasin Super U Le Blanc (siret : 81290779800019) S.U Le Blanc 14 avenue Pierre Mendès France 36300 Le Blanc

Il est ouvert à toute personne physique disposant d'un accès internet valide, d'un identifiant facebook, fan de la page de Super U Le Blanc, à l'exclusion des membres du personnel de Super U Le Blanc et Super U St Benoît du Sault. Le joueur doit être âgé de plus de 13 ans à la date de démarrage du jeu. Une pièce d'identité correspondant à la date d'anniversaire figurant sur le profil Facebook du gagnant mineur sera demandée à la remise des lots. Celui-ci ne pourra retirer son lot qu'accompagné de l'un de ses parents ou de son tuteur légal.

Le présent règlement définit les règles juridiques applicables pour ce jeu.

- Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple sans réserve du présent règlement
- Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur
- L'organisateur se réserve le droit de procéder à la vérification de l'identifiant facebook (de la personne physique y répondant) et de l'âge de tout gagnant avant remise des lots. Il se réserve le droit d'exclure un participant (en cas de triche par exemple, de modification de réponse...).

## ARTICLE 2 : CONDITIONS ET MODALITES DE PARTICIPATION

- Le jeu se déroule sur la plate-forme [www.facebook.com/SuperU.Le.Blanc/](http://www.facebook.com/SuperU.Le.Blanc/)
- Le jeu concours débute le dimanche 10 septembre 2017 à 8h00 et s'achève le samedi 16 septembre à 23h59.
- Le jeu concours [Anniversaire 2 Super U Le Blanc] permet au participant qui sera déclaré gagnant chaque jour de remporter un lot d'une valeur de 100€ (3 lots en bons d'achats, 3 lots en caisse de 10 kg de viande bovine issue d'excellence -lot déterminé quotidiennement- et 1 lot "Foire aux Vins" comprenant une invitation à la Foire aux Vins et un bon d'achats de 150€ à valoir sur la sélection Foire aux Vins.

Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. L'organisateur ne saurait être tenu pour responsable de l'utilisation ou la non-utilisation voire du négoce des lots par les gagnants.

- Mécanisme du jeu concours:

Une question est posée quotidiennement sur la page facebook Super U Le Blanc pendant 7 jours du 10 au 16 septembre 2017. Les réponses doivent être postées sur la page Facebook du magasin le jour de leur publication avant 23h59. Seules les réponses correctes des fans de la page sont sélectionnées pour concourir. La nature du lot du jour est annoncée avec la question du jour. Un tirage au sort effectué en magasin à J+1 désigne le gagnant.

## ARTICLE 3 : DESIGNATION DES GAGNANTS

Un tirage au sort effectué en magasin en fin de matinée à J+1 détermine chaque jour un gagnant parmi les participants ayant donné la réponse exacte à la question de la veille. Le gagnant remporte le lot annoncé avec la question.

Un gagnant (identité de la personne physique) d'un tirage au sort peut continuer de participer au jeu concours mais ne peut pas remporter un autre lot pendant la période du jeu.

## ARTICLE 4 : PRESENTATION DES LOTS

Le gagnant du jour tiré au sort remporte le lot prévu à la question du jour à laquelle il a donné la réponse attendue. Le gagnant sera informé de son gain par affichage chaque jour dans le magasin Super U Le Blanc, du lundi 11 septembre au dimanche 16 septembre.

Le retrait du lot est à convenir avec les hôtes de l'accueil avant le 30 septembre. Au-delà de ce délai, le gagnant ne pourra pas faire valoir une attribution de lot.

- Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur

- Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Facebook

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants au jeu concours conservent un droit d'accès à leurs données personnelles pour suppression ou modification.